



L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a reconnu les faits de discrimination contre les chrétiens en Europe

Le 29 janvier 2015, dans le cadre de sa session d'hiver, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté la résolution 2036 (2015), qui reconnaît les faits de discrimination contre les chrétiens en Europe. La résolution explicite les violations les plus courantes des droits des chrétiens : atteinte aux droits sur le lieu de travail (y compris obligation faite aux médecins à procéder à des avortements ou aux fonctionnaires de l'état d'enregistrer les unions homosexuelles), moqueries, recours à un vocabulaire hostile dans les médias, violation des droits de réunion et d'instruction, actes d'hostilité, de vandalisme et profanations des lieux de culte chrétiens. Le document recommande aux pays européens d'appliquer le principe « d'accommodement raisonnable » afin de ne pas forcer les chrétiens à remplir des obligations allant à l'encontre de leur foi. Il appelle les médias à éviter la diffusion de stéréotypes négatifs sur les chrétiens et les représentants d'autres religions. Par ailleurs, la résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe invite les pays européens à respecter le droit des parents à donner à leurs enfants une instruction conforme à leurs convictions religieuses.